

PLANTES À PARFUM ET AROMATIQUES

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n° 7
17 juillet 2015

Stade phénologique des cultures de lavande et lavandin :
Pleine floraison à déclin de floraison dans les zones les plus précoces
Début floraison à pleine floraison dans les zones plus tardives

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Rédigé en collaboration avec l'ADAPI

1. Dans les situations proches de la floraison des lavandes et lavandins ou lors de la pleine floraison, il n'est généralement pas utile de traiter contre un ravageur.
2. Nous vous rappelons que contre la cicadelle *Hyaletthes obsoletus*, aucun produit insecticide n'a montré une efficacité suffisante que ce soit sur larves ou adultes. De ce fait, aucun insecticide n'est homologué.
3. La kaolinite (Sokalciarbo) est homologuée en tant que barrière physique, mais en dehors de la floraison, bien que l'ADAPI ait fait des essais démontrant son innocuité vis-à-vis de l'abeille.
4. Si toutefois, il y avait une forte présence d'un ravageur (noctuelles par exemple), nécessitant un traitement insecticide (seuil de tolérance franchi), il faudra utiliser un insecticide portant la mention "abeille", autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <12°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
5. Attention, la mention "abeille" sur un produit ne signifie pas que l'insecticide ou acaricide est inoffensif pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
6. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
7. Les traitements effectués le matin présentent un risque pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.
8. Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la note nationale BSV "Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !" sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr
9. Pour préserver les abeilles, traiter de préférence à la tombée de la nuit.

Hyalesthes obsoletus

Présentation du ravageur et des symptômes

Hyalesthes obsoletus est la cicadelle qui transmet le phytoplasme du Stolbur, responsable du dépérissement de la lavande et du lavandin.

Etat des observations

Un réseau de piégeage est mis en place depuis 2010 grâce à la collaboration entre les structures techniques de la filière, afin de connaître la présence de cet insecte et la dynamique de vol par secteur de production.

En 2015, 18 parcelles sont suivies : 11 par le CRIEPPAM, 4 par la chambre d'agriculture du Vaucluse et 3 par l'ITEIPMAI.

1er et dernier jour de la semaine du relevé		01/06 - 07/06	08/06 - 14/06	15/06 - 22/06	22/06 - 28/06	29/06 - 05/07	06/07 - 12/07	Total
N° de la semaine 2015		S 23	S 24	S 25	S 26	S 27	S 28	
Plateaux de Valensole	CRI 1520 Valensole Lavande Maillette	0	1	2	18	114	110	245
	CRI 1521 Valensole Lavandin Grosso	0	0	0	0	0	3	3
	CRI 1532 Saint-Jurs Lavandin Grosso			0	0	0	1	1
	CRI 1544 Roumoules Lavandin Grosso			0	0	1	0	1
	CRI 1530 Puimoisson Lavandin Grosso			0	0	0	0	0
Plateau d'Albion - Contreforts de Lure	CRI 1527 Sault Lavande Fine Pop Locale				0	0	3	3
	CA84 157 Sault Col des Abeilles Lavande Rapido						0	0
	CA84 151 Sault Lavandin Grosso					2	0	2
	CA84 152 Revest du Bion Lavandin Grosso						7	7
	CA 84 153 St Trinit Lavandin Grosso					0	0	0
	CRI 1528 Revest-du-Bion Lavandin Grosso			0	0	0	0	0
	CRI 1534 La Rochegiron Lavandin Grosso				0	0	0	0
	CRI 1535 Redortiers Lavande Fine Pop Locale				0	0	1	1
	CRI 1543 Montsallier Lavandin Sumian				1	2	0	3
CRI 1545 Simiane-la-Rotonde Lavandin Grosso				3	1	2	6	
Pré-Alpes	ITE 7 Montjoux, lavande Maillette	0	0	0	0	0	1	1
Vallée du Rhône	ITE 14 Puységiron, Lavande Rapido	0	1	1	6	35	50	93
	ITE 15 Montségur sur Lauzon, Lavande Maillette	0	0	7	21	63	35	126

Nombre total de captures / semaine (5 pièges / parcelle)

On s'aperçoit que sur beaucoup de parcelles les captures sont plutôt faibles cette année. Seules 3 parcelles hébergent des quantités importantes de *Hyalesthes obsoletus* : il s'agit de 3 parcelles de lavande (CRI 1520, ITE 14 et ITE 15), espèce beaucoup plus attractive que le lavandin pour cet insecte.

Les premières captures sont à signaler la semaine 28 sur le plateau d'Albion.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26, RaisonAlpes et France Lavande.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26 et RaisonAlpes.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.